

## NOTE DE RENTRÉE 2018

L'ensemble de l'équipe enseignante souhaite une bonne rentrée à tous les élèves et à leurs parents. Pour bien commencer l'année, voici quelques renseignements importants.

### Cahier ou pochette de liaison

Cela permet d'échanger des informations entre les familles et l'école. Transmis à chaque fois qu'une information importante doit vous être communiquée, cet outil de liaison doit être signé et de rapporté à l'école au plus vite.

### Horaires de l'école

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.** Le mercredi est réservé à l'accueil de loisirs (inscription en mairie). L'accueil et la sortie des enfants se font dans les classes, sauf pour les MS et GS à 13h20 où il se fait dans la cour de récréation (dans les classes en cas de pluie).

En cas de retard des parents, seuls les enfants inscrits à l'accueil périscolaire seront remis aux animateurs, les autres devront attendre dans l'entrée. En cas de retard trop important et si les parents restent injoignables, ils seront déposés au commissariat de police.

Pour des questions de sécurité et d'organisation, nous demandons aux parents de respecter ces horaires. Après la fermeture des portes de l'école, les adultes ne seront plus autorisés à rentrer, les enfants se rendront directement dans leur classe, accompagné d'un adulte. Si les retards devaient se répéter, l'enfant pourrait se voir refuser l'entrée.

En cas d'absence non prévue, les parents devront prévenir l'école par téléphone ou par mail. En cas de nombreuses absences non justifiées, la radiation de l'école pourrait être envisagée.

### Garderie périscolaire

Horaires :

- le matin : à partir de 7h45
- le soir : jusqu'à 18h30

### Conseil d'école

Il est formé par :

- La directrice et les professeurs de l'école
- Les représentants de la municipalité
- Les représentants élus des parents d'élèves (11 : un par classe)

Il se réunit 3 fois par an. Il est consulté pour établir le règlement de l'école et donner son avis ou formuler des vœux concernant le fonctionnement de l'école. Un compte-rendu est rédigé et affiché à l'école après chaque réunion.

Les parents élus sont vos représentants et vous pouvez les contacter pour tout problème concernant la vie scolaire (en dehors de toutes les questions pédagogiques qui relèvent de la seule compétence des enseignants).

Les candidats à ces élections se présenteront lors de la réunion d'information qui aura lieu courant septembre.

### Coopérative

L'argent récolté par la coopérative de l'école sert à soutenir des projets des enseignants et à aider aux financements des sorties éducatives, des spectacles culturels... Nous vous solliciterons 2 fois dans l'année. Vos dons sont libres et facultatifs.

### Assurance scolaire

Elle est obligatoire pour toutes activités facultatives ou risquant de dépasser le temps scolaire (sortie par exemple). Merci de la remettre le plus tôt possible à l'enseignant de votre enfant.

### Quelques conseils

Nous vous recommandons de vêtir votre enfant de façon très pratique, car tous les jours, il va participer à des activités physiques et d'arts plastiques où il se salira. Veillez à marquer son nom sur tous les vêtements qu'il va quitter, comme le sac à dos, les bottes, bonnet, moufles, doudou...

Sont interdits : goûters, bonbons, jouets, bijoux, argent, écharpes, objets tranchants, signes extérieurs religieux.

### Fiche individuelle de renseignements :

Elle vous est distribuée dès la rentrée et elle est à rapporter, complétée, le plus rapidement possible.

### Règlement intérieur :

Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter. L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents. Le nouveau règlement sera voté le jour du conseil d'école courant octobre. Pour l'heure, c'est le règlement 2017-2018, affiché dans l'entrée de l'école, qui est en vigueur.

### Communication :

Je suis à la disposition de tous les parents qui souhaitent me rencontrer. Pour cela, merci de prendre rendez-vous. D'autre part, n'hésitez pas, si vous le souhaitez, à m'écrire un mail en me précisant juste le numéro de la classe et le nom de votre enfant afin que je puisse conserver votre adresse électronique (si je ne l'ai pas encore) et ainsi communiquer plus facilement et plus directement en cas de besoin (absence d'un professeur par exemple, rappeler une sortie, envoyer des photos...).

### Vacances scolaires :

- Toussaint : 20/10 au 05/11
- Noël : 22/12 au 7/01
- Hiver : 23/02 au 11/03
- Printemps : 20/04 au 06/05
- Été : 6/07

La Directrice, Mme Chauvat

Les parents :

